



Bulletin d'inscription au rendez-vous des métiers d'art et de la création les 2 & 3 juillet 2022

Déroulement de la manifestation

Dans le cadre de la fête médiévale, la commune de Barbezieux-St-Hilaire organise un rendez-vous des métiers d'art et de la création, les 2 et 3 juillet 2022 en cœur de ville, ouvert au public de 10h à 23h le samedi et de 10h à 18h le dimanche.

Ce rendez-vous, inscrit dans la démarche Ville et métiers d'art, se veut être une galerie à ciel ouvert où tous les artisans d'art et créateurs peuvent faire découvrir leur savoir-faire.

Conditions d'exposition

Tous les exposants s'engagent à ne présenter et vendre que des produits issus de leur fabrication et de leur atelier.

Modalités d'inscription - Tarif

L'attribution de l'emplacement des stands sera laissée à la seule décision de la commune. Le tarif de l'emplacement est gratuit. La date limite d'inscription est fixée au 30 avril 2022.

Emplacement

La manifestation se déroulera en extérieur. Il appartient à l'exposant de venir avec son équipement et d'agencer l'espace de la manière la plus attractive. La taille standard de l'emplacement sera de trois mètres linéaires. Tout autre dimension devra avoir l'accord des organisateurs.

Les exposants s'engagent à être présents sur les deux jours de fête.

Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement propre après leur départ.

Installation

L'accueil et l'installation des exposants se fera de 8h à 9h30 le samedi 2 juillet. Le démontage se fera uniquement à partir de 18h le dimanche 3 juillet.

Sécurité

Le site sera sous surveillance d'une société de gardiennage du samedi 23h au dimanche 8h.

Stationnement

Le stationnement des véhicules des exposants sera interdit sur le site (hors montage et démontage des stands).

Droit à l'image

Les exposants autorisent expressément, à titre gracieux, la commune à réaliser des photos dans leurs stands, et à les utiliser librement sur tous les supports de communication de la commune (réseaux sociaux, site internet, bulletin municipal...).

Assurance

Chaque exposant est responsable de son installation et les objets exposés et personnels demeurent sous la responsabilité unique de leur propriétaire. La commune décline toute responsabilité quant au vol, perte ou dégradation qui pourrait survenir durant la manifestation.

Outre les assurances couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant doit avoir souscrit, à ses frais, une assurance responsabilité civile couvrant les risques que lui-même ou son personnel encourent ou font courir à des tiers.

La commune ne saurait être rendue responsable de quoi que ce soit : incendies, accidents et autres dégâts qui pourraient se produire sur le site qu'elles qu'en soient l'importance et la cause.

Annulation

La commune se réserve le droit de limiter le nombre de stands ou de refuser des participants si elle juge qu'ils ne correspondent pas aux critères requis ou qu'ils sont trop nombreux.

La commune se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler la manifestation.

En cas d'annulation par l'exposant, celui-ci s'engage à prévenir la commune avant le 1^{er} juin 2022.

L'exposant :

NOM Prénom :

Numéro de téléphone :

Mail :

Adresse :

Activité :

N° de SIRET :

Et/ou N° d'APE :

Mètres linéaires nécessaires à l'activité :

Signature de l'exposant

Lu et approuvé, le